Banque Islamique de Développement

Rapport sur les Activités du
Fonds de Solidarité Islamique pour le Développement

31ème réunion du comité de suivi du COMCEC

13 et 14 mai, 2015

Ankara (Turquie)

Rapport sur les Activités du
Fonds de Solidarité Islamique pour le Développement
au 27 avril 2015

I. Contexte

1. Le FSID est un fonds spécial, créé au sein de la Banque islamique de développement suite à la décision du sommet extraordinaire de la Conférence islamique, tenu en décembre 2005 à Makkah, Arabie saoudite. Il a été officiellement lancé à l'occasion de la 32ème réunion annuelle du conseil des gouverneurs de la Banque islamique de développement, tenue les 29 et 30 mai 2007 à Dakar, Sénégal.

2. Il s'agit d'un *waqf* [1](fonds fiduciaire) dont le capital est fixé à 10 milliards USD. Tous les pays membres de la Banque ont été invités à déclarer leurs contributions au Fonds et à apporter un appui technique et moral à ses opérations.

3. Le Fonds a pour mission de réduire la pauvreté dans les pays membres de l'Organisation de la coopération islamique, par la promotion de la croissance en faveur des pauvres, le développement humain, l'amélioration de la santé et de l'éducation, et l'octroi de financements pour renforcer les capacités de production et assurer des revenus durables aux pauvres, en finançant les opportunités d'emploi, créant des débouchés, notamment en milieu rural, ainsi que l'amélioration des infrastructures rurales et préurbaines. Ces objectifs sont directement liés à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Ils sont également dans le droit fil de la vision 1440 de la Banque. Le Fonds octroie des financements assortis de conditions avantageuses, en priorité aux 28 pays membres de la Banque les moins avancés.

II. Mobilisation de ressources

4. Bien qu'ayant démarré ses activités depuis près de sept ans et finalisé sa stratégie quinquennale (2008-2012), le Fonds reste handicapé par la faiblesse de ses ressources mobilisées par rapport à au capital fixé à 10 milliards USD.

5. Il a été créé sur la base des contributions volontaires des pays membres, et se veut une illustration de « la solidarité et de la fraternité islamiques ». Ainsi, les contributions les plus importantes devraient provenir des pays membres « *à revenus élevés* » et couvrir la faible participation des pays membres les moins avancés.

6. Actuellement, les contributions annoncées sont à 2,68 milliards USD, dont 1,68 milliard USD provenant de 44 pays membres et 1 milliard USD de Banque.

7. Jusque-là, les contributions reçues s'élèvent à 2,31 milliards USD, dont 700 millions USD de la Banque et 1,56 milliard USD des pays membres. Depuis le début de l'exercice actuel, seulement la Banque a effectué un paiement de 50 millions USD.

8. En 2014, le Fonds a réalisé un revenu net de 72.3 millions USD, contre 26.48 millions USD en 2013 et 59.86 millions USD en 2012. L'augmentation est principalement due à la

[1] Le concept de *waqf* (biens de mainmorte islamiques) veut que seuls les revenus générés par l'investissement des ressources du Fonds soient utilisés pour financer ses opérations.

croissance du portefeuille des investissements et à un rendement plus élevé des *soukouk* en 2014.

9. Pour tenter de relever les engagements des pays membres, le conseil des gouverneurs du Fonds a adopté en 2011 la résolution FSID/CG/3-432 permettant de calculer les contributions volontaires que chaque pays membre devrait apporter au capital du Fonds. le calcul est fondé sur la moyenne de trois indices pondérés :
   - le PIB réel
   - les exportations en produits et services
   - les réserves de change.

10. Le conseil a également adopté en 2012 la résolution FSID/CG/3-433 appelant tous les pays membres à :

    « ... à appuyer les efforts du Fonds dans la mobilisation de ressources, en lui accordant entre autres des waqfs qu'il pourra viabiliser pour en tirer des revenus et accroître ses ressources. Les biens institués waqfs par les pays en faveurs du Fonds, s'ajouteront à leurs contributions financières à son capital. Au moins 50 % des revenus générés par les waqfs seront consacrés au financement de projets dans les pays où ils sont institués. Le reste des revenus sera utilisé pour couvrir d'autres activités. »

11. Dix pays ont déjà accordé au Fonds des parcelles de terre dans des zones importantes où il est possible de construire des tours et les donner en location. D'autres pays membres ont également exprimé leur volonté de faire des dons convenables au Fonds, en application de cette résolution.

12. Par ailleurs, le 4ème Sommet islamique extraordinaire tenu les 14 et 15 août 2012 à Makkah et le 12ème sommet de l'OCI tenue du 2 au 7 février 2012 au Caire, Egypte, ont souligné l'importance du rôle du Fonds dans la lutte contre la pauvreté et appelé la Banque à mobiliser plus d'appui en faveur du Fonds. Au cours des trois prochains exercices, le Fonds ne ménagera aucun effort pour recouvrer les montants non encore réglés par les pays membres et les amener à augmenter leurs engagements. Le Fonds étudie en outre des voies alternatives pour la mobilisation de plus de ressources, comme les fonds d'affectation spéciale, les *waqfs*, le cofinancement, et les dons de philanthropes et du secteur privé.

13. Le conseil d'administration du Fonds a approuvé la mise en place du cadre nécessaire à la création de fonds d'affectation spéciale pour accompagner les programmes de réduction de la pauvreté, en collaboration avec des donateurs comme les gouvernements, les philanthropes, les entreprises privées, les institutions de développement, etc. A présent, le Fonds travaille sur la structure opérationnelle des fonds d'affectation spéciale, collabore étroitement avec les donateurs, et examine avec certains pays membres le lancement de ces fonds qui seront axés sur des thématiques liées à la réduction de la pauvreté.

14. Il a également préparé une stratégie d'investissement exhaustive en vue d'assurer une source de revenus stable répondant aux besoins en ressources et au souci de préservation et de valorisation à long terme de ses placements. L'application de cette politique a déjà amélioré le rendement des investissements du Fond en 2014.

III. Opérations

15. A la fin de 1435, le Fonds aura contribué par 433,5 millions USD à 68 projets de réduction de la pauvreté d'un coût total de 2,3 milliards USD dans 32 pays membres. 80% du montant ont été distribué sur les pays membres les moins avancés, en majorité de l'Afrique subsaharienne. L'Afrique bénéficie de la majorité des financements du Fonds (68% au total), avec une part de 64% pour l'Afrique subsaharienne. Quant au reste, il est réparti sur l'Asie centrale (13%), le Moyen-Orient (6%) et les autres parties de l'Asie (13%).

16. Conformément à la politique de la Banque sur la réduction de la pauvreté, les projets du Fonds relèvent des secteurs ayant un impact direct sur l'allègement de la pauvreté dans le milieu rural. Ils sont l'agriculture et développement rural (26%), la microfinance (12%), la santé (7%), le transport rural (6%) et l'énergie renouvelable (8%).

17. Jusqu'ici, les décaissements cumulés sont estimés à 67 millions USD, soit un taux de 21% du montant total du financement approuvé.

IV. V. Cofinancement

18. Le Fonds s'attache activement à promouvoir le cofinancement, afin d'accroître les possibilités de financement et d'optimiser son impact. Cette démarche renforce les relations de travail avec les parties prenantes et d'autres partenaires au développement et garantie aux projets plus de chances de succès et de viabilité. Le Fonds a également conclu des partenariats stratégiques pour le lancement de nouvelles initiatives. Quelques exemples des initiatives sont présentés ci-dessous

V. Nouvelles initiatives

19. Le Fonds travaille actuellement sur de nouveaux programmes phares, à l'instar de ceux de réduction de la pauvreté en milieu urbain, d'énergie renouvelable pour la réduction de la pauvreté, et de l'initiative « sauver les mères ».

VI. Perspectives

20. Le Fonds compte intensifier ses initiatives de mobilisation de ressources et de plaidoyer, à travers :

- la multiplication de ses efforts et la concertation avec les pays membres, l'exploration de sources non conventionnelles, telles que les organisations philanthropiques, les dons en nature, les terrains *waqfs* dans les pays membres, etc. ;

- la coopération avec le secteur privé dans le cadre des initiatives de responsabilité sociale d'entreprise, tout en sollicitant les particuliers nantis et les institutions florissantes des pays membres ;

- la création de fonds d'affectation spéciale de lutte contre la pauvreté pour financer au profit des pauvres les services de base, tels que l'enseignement primaire, les soins de santé primaires, la microfinance, l'agriculture et le développement rural, l'énergie, l'aide d'urgence et le renforcement des capacités institutionnelles;

- la mise en œuvre vigoureuse de la stratégie d'investissement pour augmenter les revenus ; et

- l'élargissement des partenariats pour augmenter l'effet de levier financier.

****

Annexe
Fonds de Solidarité Islamique pour le Développement
Etat des Contributions au Capital du Fonds
Arrêté Au 27 avril 2015
(Montants en USD)

N°	Pays	Engagements	Paiement
1	Afghanistan	0	0
2	Albanie	10 000	0
3	Algérie	50 000 000	50 000 000
4	Azerbaïdjan	300 000	424 000
5	Bahreïn	2 000 000	2 000 000
6	Bangladesh	13 000 000	4 000 000
7	Bénin	12 250 000	0
8	Brunei	2 000 000	2 000 000
9	Burkina Faso	2 200 000	2 238 000
10	Cameroun	2 000 000	2 000 000
11	Tchad	2 000 000	0
12	Comores	0	0
13	Côte d'Ivoire	5 000 000	0
14	Djibouti	0	0
15	Égypte	10 000 000	10 000 000
16	Gabon	4 000 000	4 000 000
17	Gambie	0	12 000
18	Guinée	2 000 000	2 000 000
19	Guinée-Bissau	0	0
20	Indonésie	10 000 000	7 545 000
21	Iran	100 000 000	65 000 000
22	Irak	1 000 000	1 000 000
23	Jordanie	3 000 000	3 000 000
24	Kazakhstan	11 000 000,00	11 000 000
25	Koweït	300 000 000	300 000 000
26	République Kirghize	0	0
27	Liban	1 000 000	1 000 000
28	Libye	0	0
29	Malaisie	20 000 000	20 000 000
30	Maldives	0	0
31	Mali	4 000 000	0
32	Mauritanie	5 000 000	0
33	Maroc	5 000 000	5 000 000
34	Mozambique	200 000	200 000
35	Niger	2 000 000	0
36	Nigeria	2 000 000	2 000 000
37	Oman	5 000 000	5 000 000

38	Pakistan	10 000 000	5 116 000
39	Palestine	500 000	186 000
40	Qatar	50 000 000	50 000 000
41	Arabie saoudite	1 000 000 000	1 000 000 000
42	Sénégal	10 000 000	0
43	Sierra Leone	1 000 000	300 000
44	Somalie	0	0
45	Soudan	15 000 000	944 000
46	Suriname	500 000	500 000
47	Syrie	2 000 000	2 000 000
48	Tadjikistan	0	0
49	Togo	1 000 000	1 000 000
50	Tunisie	5 000 000	4 991 000
51	Turquie	5 000 000	5 000 000
52	Turkménistan	0	0
53	Ouganda	100 000	0
54	EAU	0	0
55	Ouzbékistan	300 000	300 000
56	République du Yémen	3 000 000	3 000 000
57	Banque islamique de développement	1 000 000 000	750 000 000
	Total général USD	**2 679 360 000**	**2 314 650 000**

Aucun engagement : 12 pays

Engagements entièrement libérés : 27 pays

Engagements partiellement libérés : 7 pays

Engagements non-libérés : 10 pays

% des engagements par rapport au capital ciblé : 26.8%

% du capital libéré par rapport aux engagements : 84.4%